

PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS DE PROBLÈMES AVEC UN PRODUIT TOTEM Menuiserie

Un courrier décrivant le ou les problèmes rencontrés

Précisez si la pose a été effectuée par un menuisier professionnel

Une photo du produit dans sa globalité et plusieurs photos mettant bien en évidence le ou les défauts signalés.

Une copie de la facture d'achat

Contact par mail : laurent@drouot-innovation.fr

Nota :

La garantie est de 10 ans pour le cadre dormant (scellé) et de 2 ans pour l'ouvrant (amovible).

Elle se limite à l'échange du produit ou composant tel que fourni initialement, le ou les éléments défectueux seront envoyés gratuitement au magasin en fourniture seule, non posés.

Elle ne prend pas en compte les autres frais occasionnés sur le chantier pour le remplacement, ainsi que la finition, le transport et les accessoires.